



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>17620</b>	De <b>Mme Virginie Duby-Muller</b> ( Les Républicains - Haute-Savoie )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, santé et solidarités		<b>Ministère attributaire</b> > Personnes âgées et personnes handicapées
<b>Rubrique</b> >jeunes	<b>Tête d'analyse</b> >Situation des jeunes aidants	<b>Analyse</b> > Situation des jeunes aidants.
Question publiée au JO le : <b>07/05/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>14/05/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la situation des jeunes aidants. On estime à environ un million le nombre de jeunes qui aident de manière régulière et permanente un proche malade, en situation de handicap ou de dépendance. Ces situations, si elles témoignent de l'amour portée par ces enfants à leurs proches et qui les forcent à développer une maturité exceptionnelle pour leur âge, n'en restent pas moins une difficulté quotidienne pour eux. En effet, au lieu de se consacrer à leur vie d'adolescent et de jeune adulte, ils sont obligés d'assurer un certain nombre de tâches qui devraient être de la responsabilité de professionnels formés à ces situations. Cela a nécessairement des conséquences pour eux, notamment sur leur propre santé ou leur scolarité en raison de ce manque d'accompagnement par la société. Par conséquent, elle souhaite savoir si le Gouvernement envisage de créer un statut « jeune aidant » pour les mineurs qui accompagnent de manière régulière un proche malade, en situation de handicap ou de dépendance, ainsi que les moyens humains et financiers pour les accompagner.